



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 01/02/2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Nouvelle campagne de financement des associations par le FDVA 2022**

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un fonds de financement des associations par l'État, doté au niveau national de 25 millions d'euros et abondé par les comptes bancaires en déshérence.

En 2021, 134 associations dans la **Sarthe** ont été financées par ce dispositif, pour un montant global de 356 000 euros.

#### **Le FDVA comprend deux volets :**

- Le financement de la formation des bénévoles (sauf pour les associations sportives, lesquelles peuvent solliciter des fonds de l'Agence Nationale du Sport) ; l'**appel à projets régional** est disponible sur le lien : <https://www.ac-nantes.fr/article/fdva1-formation-des-benevoles-122723> ;

- Le financement des associations sur leur fonctionnement ou leurs projets innovants.

Sur ce dernier volet, mis en œuvre depuis 2018, le FDVA permet de soutenir les petites associations, notamment dans les territoires ruraux et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce dispositif présente la particularité de financer chaque année le fonctionnement de petites associations (moins de deux ETP salariés) qui rendent un service en termes de lien social. Il s'adresse à tous les secteurs associatifs : solidarité, culture, environnement, éducation, sport, santé, loisirs et lien social.

#### **L'appel à projets de la campagne 2022 vient d'être lancé, il s'achèvera le 7 mars.**

Les associations qui souhaitent déposer une demande doivent le faire par l'intermédiaire du compte Asso. Pour en savoir plus, elles peuvent consulter le site internet de l'État dans la Sarthe, à la rubrique jeunesse, sports et vie associative, ou s'adresser au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Lien : <http://www.sarthe.gouv.fr/le-fonds-de-developpement-a-la-vie-associative-a1131.html>